



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 87-2021/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1
C3D	1

DÉLIBÉRATION

approuvant l'avenant n° 4 au contrat de développement Etat/province Sud 2017-2022

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 103-2020/APS du 17 décembre 2020 modifiée relative au budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Vu le contrat de développement Etat/province Sud 2017-2022 modifié signé entre l'Etat et la province Sud à Nouméa le 23 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission du budget, des finances et du patrimoine réunie le 6 octobre 2021 ;

Vu le rapport n° 97643-2021/1-ACTS/SG du 14 septembre 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé l'avenant n° 4 au contrat de développement Etat/province Sud 2017-2022 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer l'avenant visé à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.